

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DES CHIENS MÊME TENUS EN LAISSE SUR LES TERRAINS DU STADE DE FOOTBALL, RUE DU STADE

ARRÊTÉ N° 2025_060

Le Maire de la Commune de VOUGY,

Vu les articles L 2211-1, L 2212-5, L 2213-1 à L 2213-6, L 2215-3 et L 2212-2 du code général des collectivités territoriales ,

Vu l'article R.610-5 du code pénal ,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 1311-1, L.1311-2, L. 1312-1 et L.1312-2, L.1324-1 ;

Considérant que la commune de Vougy, propriétaire, a en charge les deux terrains de football, rue du stade et à ce titre, doit supporter les frais de fonctionnement et l'entretien de ces stades,

Considérant les doléances des utilisateurs des terrains de football,

Considérant la présence de déjections canines sur ces terrains de football,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur les terrains de football, rue du stade, même tenus en laisse.

ARTICLE 2 : cette interdiction sera matérialisée par des panneaux de signalisation installés aux différentes entrées du stade de football par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : toute infraction aux présentes dispositions sera constatée et relevée conformément aux lois et règlement en vigueur et pourra faire l'objet d'une contravention.

ARTICLE 4 : le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera publié conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de Vougy , Madame la Cheffe de la Police Intercommunale Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Madame la Cheffe de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Monsieur le Président de l'US VOUGY

Fait à Vougy, le 29 octobre 2025

Le Maire

Yves MASSAROTTI

